



Coupure gaz partie commune indemnité

Par **Louisxviii**, le **21/03/2011** à **09:44**

Bonjour,

Je vis sur Paris en location dans un appartement type F3

Vendredi après midi un ouvrier est venu a la demande du syndic poser des boitiers adsl dans les parties communes dd l'immeuble. Malheureusement celui a perce l'arrivée de gaz qui mène a mon appartement.

Urgence prévenu ils sont venu aussitôt coupe le gaz.

Mon appartement est entièrement au gaz ce qui signifie que depuis vendredi après midi, je n'ai ni chauffage, ni eau chaude, ni cuisinière pour me faire a manger.

Le responsable de la société que j'ai eu au téléphone tous le weekends et qui est passe voir le problème vendredi soir n'a trouve aucune entreprise pour intervenir le weekends ce qui ma été problématique car nous sommes encore en hiver et les appartements sont congelé.

Celui mavais promis qu'une équipe serait la ce matin (lundi) a la première heure et qu'il fallait que je sois la. Or a 10h il n'y a toujours personne et je n'ai même pas eu un coup de fil du responsable pour me prévenir Dun retard.

Cela fait 3 jours que je vis sans chauffage, que je ne peux plus me doucher et que je ne peux plus le faire a manger.

Quels sont mes droits et puis je demander réparation pour le préjudice ?

Merci d'avance pour vos conseils et aide